



Intervention parlementaire

Réponse du Conseil-exécutif

N° de l'intervention : 049-2024
Type d'intervention : Motion
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2024.RRGR.69

Déposée le : 11.03.2024

Motion de groupe : Non
Motion de commission : Non
Déposée par : von Greyerz (Bern, PS) (porte-parole)
Streiff (Oberwangen b. Bern, PEV)
Grupp (Biel/Bienne, Les VERT-E-S)
Hügli (Münchenbuchsee, PS)

Cosignataires : 1

Urgence demandée : Non
Urgence accordée :

N° d'ACE : 922/2024 du 4 septembre 2024
Direction : Direction de l'intérieur et de la justice
Classification : Non classifié
Proposition du Conseil-exécutif : **Adoption sous forme de postulat**

Une base financière stable pour la Maison des religions – dialogue entre les cultures à Berne

Le Conseil-exécutif est chargé de conclure un contrat de prestations avec l'association Maison des religions – dialogue entre les cultures afin de participer au financement de base de l'institution.

Développement :

La Maison des religions – dialogue entre les cultures de Berne est un projet unique en Suisse et dans le monde. En 2024, nous fêterons déjà les dix ans de son existence. Ses prestations destinées à l'ensemble de la société sont essentielles à la bonne cohabitation et sont depuis le début une source d'inspiration pour d'autres projets nationaux et internationaux. La Maison des religions contribue donc de manière significative à l'image d'un canton de Berne ouvert sur le monde.

Outre son église chrétienne, la Maison des religions abrite une mosquée, un temple hindou, un centre bouddhiste et un centre alévi ainsi qu'un espace de dialogue commun, au cœur du complexe. Trois autres communautés religieuses et de nombreux membres de tous horizons, toutes et tous égaux en droits, se partagent la responsabilité de cet espace. L'association existe depuis 2002 et le bâtiment d'Europaplatz a pu être acquis fin 2014. Au fil des années, la Maison des religions est ainsi devenue un foyer pour de nombreuses personnes issues de la migration et la demeure de nombreuses religions. La Maison propose une large palette d'offres, dont profitent chaque année près de 30 000 personnes en moyenne.

Dans son rôle de centre des compétences du dialogue interculturel, la Maison des religions se distingue par les activités suivantes :

- Offres de formation et de formation continue pour les entreprises et sociétés, écoles et groupes professionnels spécifiques
- Formations continues en gestion des conflits et en médiation transculturelle
- Offres participatives pour renforcer l'inclusion et l'intégration, en particulier des personnes issues elles-mêmes de la migration ou dont la famille est issue de la migration
- Offres culturelles variées présentant un fort ancrage dans les réflexions transculturelles
- Visites guidées et ateliers pour les gens, croyants ou non, issus de tous les milieux sociaux, pour les délégations et ambassades étrangères et pour les groupements issus d'un domaine spécifique

En tant que plateforme d'échange et de transmission de connaissances, la Maison des religions travaille en collaboration avec de nombreuses organisations et institutions du canton de Berne (notamment avec le Centre suisse de compétences en matière d'exécution des sanctions pénales [CSCSP], la Haute école spécialisée bernoise, l'Université de Berne) et tient lieu d'interlocutrice en matière de questions interculturelles et interreligieuses.

Par toutes ces activités, la Maison des religions apporte une précieuse contribution aux principes de politique religieuse du canton de Berne inscrits dans le programme gouvernemental et soutient un développement du canton de Berne résolument tourné vers l'avenir et incluant l'ensemble de la population.

Le rayonnement de la Maison des religions dépasse les frontières cantonales. Des personnes venant de toute la Suisse et aux origines les plus diverses s'y rendent et y font de nouvelles expériences. Par ailleurs, l'intérêt international pour la Maison des religions ne cesse de croître. Des délégations du monde entier visitent la Maison des religions, qui sert de modèle pour de nombreux projets.

Le canton de Berne a déjà soutenu financièrement la construction de la Maison des religions au moyen du Fonds de loterie, lors de sa genèse. Pour que la Maison des religions puisse planifier sur le long terme, réaliser des offres qui répondent aux besoins au sein de l'espace de dialogue public et transmettre ses expériences, elle doit être assurée d'un large financement de base.

La Maison des religions atteint un degré d'autofinancement de près de 50 % à l'aide des contributions des membres, des recettes des manifestations, de dons, etc. En outre, elle a conclu un contrat de prestations avec la ville de Berne, et les Églises nationales lui versent régulièrement des fonds.

La Maison des religions représente un pôle d'attraction unique, qui participe de l'attrait tant de la ville que du canton de Berne. Afin de permettre à la Maison des religions de perdurer sur le long terme, une participation financière du canton de Berne est nécessaire.

Réponse du Conseil-exécutif

La motion demande que le Conseil-exécutif conclue un contrat de prestations avec l'association Maison des religions – dialogue entre les cultures afin de participer au financement de base de l'institution. Les motionnaires avancent que l'association, de par ses activités nombreuses et variées dans le domaine du dialogue interreligieux et interculturel, apporte une précieuse contribution aux principes de politique des religions du canton de Berne et soutient un développement du canton résolument tourné vers l'avenir et incluant l'ensemble de la société. Pour que la Mai-

son des religions puisse planifier sur le long terme, réaliser des offres qui répondent aux besoins au sein de l'espace de dialogue public et transmettre ses expériences, elle doit être assurée d'un large financement de base.

Dans le cadre de la révision totale de la loi sur les Églises nationales, le Grand Conseil a établi ce qui suit dans une déclaration de planification de 2015 : « L'idée de rédiger une loi générale de reconnaissance est abandonnée jusqu'à nouvel ordre. Il convient d'examiner, à la place de la reconnaissance, d'autres mesures de promotion des communautés religieuses offrant des prestations socialement importantes. »

Par la suite, au 1^{er} janvier 2020, le domaine de compétence du Bureau du délégué aux affaires ecclésiastiques a été étendu aux affaires *religieuses* (DAER) : en plus de la collaboration avec les Églises nationales, il doit dorénavant tenir compte de la diversité du paysage confessionnel du canton de Berne. L'élaboration et la publication de la carte numérique des religions en 2021 ainsi que l'enquête menée auprès des communautés religieuses en 2023 ont permis au Bureau du DAER de nouer de bonnes relations avec les communautés religieuses et d'autres acteurs du paysage confessionnel bernois. Ces démarches ont en outre révélé divers défis qui se posent à l'intersection entre les autorités étatiques et les religions, par exemple en ce qui concerne les funérailles, la sécurité ou l'aumônerie au sein des institutions.

Le Conseil-exécutif a établi dans son programme gouvernemental de législature 2023 à 2026 qu'il entend « tenir compte de la diversité religieuse de la population ». Des mesures ciblées doivent permettre d'identifier, d'analyser et de réduire progressivement les inégalités de traitement systémiques envers des personnes en fonction de leur conviction religieuse ou philosophique.

Une collaboration étroite avec l'association Maison des religions – dialogue entre les cultures, véritable laboratoire de la cohabitation interculturelle depuis 10 ans, offrirait un soutien précieux en vue de l'accomplissement ciblé de ce mandat et de la satisfaction des principales attentes des citoyennes et des citoyens. En effet, de par la proximité géographique et la coopération partenariale entre les huit communautés religieuses qui s'y côtoient, l'institution doit quotidiennement faire face aux questions et aux défis de la cohabitation interculturelle ; elle fait aussi connaître ses expériences au sein de l'espace de dialogue public. Pour le canton de Berne, renforcer la collaboration avec cette institution constituerait une chance d'accroître encore sa compréhension des défis qui s'inscrivent à l'intersection entre la religion et l'État et d'y chercher des réponses adéquates.

Les activités de l'association apportent une contribution précieuse à la coexistence pacifique de groupes de provenance diverse, ainsi que de tenants de multiples courants philosophiques et religieux. La hausse du nombre d'incidents antisémites et islamophobes observée actuellement, en relation avec le nouvel embrasement du conflit au Proche-Orient, est inquiétante. Dans ce contexte, les projets qui soutiennent le dialogue interreligieux, qui améliorent la compréhension mutuelle dans les situations de crise et entretiennent l'espoir, auprès de larges pans de la population, d'une coexistence pacifique dans un monde globalisé sont plus importants que jamais.

Le Conseil-exécutif est convaincu que l'association Maison des religions – dialogue entre les cultures est une institution bernoise unique en son genre, qu'elle contribue de manière essentielle à la paix sociale et qu'une collaboration étroite, qui pourrait par exemple prendre la forme d'une convention de prestations pluriannuelle, servirait l'intérêt du canton de Berne. Conformément à l'article 105 de la Constitution du canton de Berne, toute dépense présuppose une base juridique, un crédit budgétaire et une décision de l'organe financièrement compétent. Afin qu'une convention de prestations pluriannuelle puisse être conclue avec une organisation

comme l'association Maison des religions – dialogue entre les cultures, il convient donc d'examiner au préalable si une base juridique en la matière existe ou, si tel n'est pas le cas, comment une telle base pourrait être créée.

Au vu de ce qui précède, le Conseil-exécutif propose au Grand Conseil d'adopter la motion sous forme de postulat.

Destinataire

– Grand Conseil